PROVINCE DE LUXEMBOURG
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU
VILLE DE
6800 Libramont-Chevigny

Vos réf. : 000-08717/001-AF

Nos réf. : NOT2026/066

INFORMATIONS NOTARIALES
Articles D.IV.99, D.IV.100 et D.IV.105 du Code du développement territorial

Maître,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 24/02/2026 relative à un bien sis Bougnimont, Route de la Tour 11 à 6800 Libramont-Chevigny, cadastré 3e division, FREUX, section C numéro 68C- 71C et appartenant à
, nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du développement territorial:

La parcelle cadastrée Division 3 - FREUX, section C, n° 68C
est située en Zone d'habitat à caractère rural(78.0 %) et Zone agricole(22.0 %) au Plan de secteur de BERTRIX - LIBRAMONT - NEUFCHATEAU adopté par Arrêté de l'Exécutif le 05/12/1984 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité. La parcelle est également reprise en périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique (PICHE). La parcelle est également reprise en périmètre d'intérêt paysager (ADESA)
et en B1 - Centres villageois(78.0 %) et I1 - Les zones d'exploitation agricole(22.0 %) au Schéma de développement communal de Libramont-Chevigny adopté par le Conseil communal le 10/02/2016 et entré en vigueur le 30 mai 2016 et devenu schéma de développement communal le 1er juin 2017
et ne se rapporte pas à un bien classé en application du Code wallon du patrimoine
et est exposée à l'inondation faible et est comprise dans les zones soumises à l'aléa inondation au sens de l'article D.53 du Code de l'eau
et n'est pas soumise à contrainte karstique
et ne comporte pas d'arbre – arbuste – haie remarquable
et n'est pas traversée par un axe de ruissellement concentré
et est traversée par un cours d'eau non classé
est située à proximité d'un cours d'eau de catégorie 3
et n'est pas proche d'une installation de gaz
et n'est pas reprise à l'inventaire du patrimoine archéologique en application du Code wallon du patrimoine
et n'est pas reprise à l'inventaire du patrimoine immobilier culturel en application du Code wallon du patrimoine
et n'est pas reprise sur une liste de sauvegarde en application du Code wallon du patrimoine
et n'est pas située dans un périmètre de reconnaissance économique
et n'est pas située dans un périmètre de réhabilitation paysagère et environnementale
et n'est pas située dans un périmètre de revitalisation urbaine

et n'est pas située dans un site à réaménager
et ne fait pas partie du petit patrimoine populaire en application du Code wallon du patrimoine
et n'est pas présente dans la banque de données de l'état de sols
et n'est pas située dans/à proximité d'une wateringue
et n'est pas située dans une réserve naturelle visée par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature
et ne présente pas de risque d'accident majeur au sens du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement
et n'est pas située dans ou à proximité d'un site Natura 2000 proposé ou arrêté en application de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature
et n'est pas située dans une zone de prise d'eau
et est située dans une zone de protection de captage (zone de prévention éloignée (IIB))
et n'est pas située dans/à proximité d'une zone humide d'intérêt biologique
et est située le long d'une voirie hydrocarbonée communale équipée en eau et en électricité
le bien possède un accès à une voirie pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux.
et est située est située en régime d'assainissement collectif avec égout et/ou collecteur et/ou station d'épuration futurs

La parcelle cadastrée Division 3 - FREUX, section C, n° 71C
est située en Zone d'habitat à caractère rural(100.0 %) au Plan de secteur de BERTRIX - LIBRAMONT - NEUFCHATEAU adopté par Arrêté de l'Exécutif le 05/12/1984 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité. La parcelle est également reprise en périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique (PICHE). La parcelle est également reprise en périmètre d'intérêt paysager (ADESA)
et en B1 - Centres villageois(100.0 %) au Schéma de développement communal de Libramont-Chevigny adopté par le Conseil communal le 10/02/2016 et entré en vigueur le 30 mai 2016 et devenu schéma de développement communal le 1er juin 2017
et ne se rapporte pas à un bien classé en application du Code wallon du patrimoine
et n'est pas exposée à l'inondation et n'est pas comprise dans les zones soumises à l'aléa inondation au sens de l'article D.53 du Code de l'eau
et n'est pas soumise à contrainte karstique
et ne comporte pas d'arbre – arbuste – haie remarquable
et n'est pas traversée par un axe de ruissellement concentré
et est située à proximité d'un cours d'eau de catégorie 2
est située à proximité d'un cours d'eau non classé
est située à proximité d'un cours d'eau non classé
et n'est pas proche d'une installation de gaz
et n'est pas reprise à l'inventaire du patrimoine archéologique en application du Code wallon du patrimoine
et n'est pas reprise à l'inventaire du patrimoine immobilier culturel en application du Code wallon du patrimoine
et n'est pas reprise sur une liste de sauvegarde en application du Code wallon du patrimoine
et n'est pas située dans un périmètre de reconnaissance économique
et n'est pas située dans un périmètre de réhabilitation paysagère et environnementale
et n'est pas située dans un périmètre de revitalisation urbaine
et n'est pas située dans un site à réaménager
et ne fait pas partie du petit patrimoine populaire en application du Code wallon du patrimoine
et n'est pas présente dans la banque de données de l'état de sols
et n'est pas située dans/à proximité d'une wateringue
et n'est pas située dans une réserve naturelle visée par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature

et ne présente pas de risque d'accident majeur au sens du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement
et n'est pas située dans ou à proximité d'un site Natura 2000 proposé ou arrêté en application de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature
et n'est pas située dans une zone de prise d'eau
et est située dans une zone de protection de captage (zone de prévention forfaitaire (II))
et n'est pas située dans/à proximité d'une zone humide d'intérêt biologique
et est située le long d'une voirie hydrocarbonée communale équipée en eau et en électricité
le bien possède un accès à une voirie pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux.
et est située est située en régime d'assainissement collectif avec égout et/ou collecteur et/ou station d'épuration futurs

Pour ce qui concerne l'ensemble du bien :

Le bien en cause est situé sur le territoire communal où un guide régional d'urbanisme s'applique :

- Guide régional sur les bâtisses relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments ou parties de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite (art. 414 à 415/16 du Guide régional d'urbanisme) ;
- Guide régional d'urbanisme relatif aux enseignes et aux dispositifs de publicité (art. 435 à 441 du Guide régional d'urbanisme) ;

Le bien en cause ne se trouve pas dans le périmètre d'un schéma d'orientation local;

Le bien en cause n'a pas fait l'objet d'un certificat d'urbanisme n°1 endéans les deux ans de la présente demande;
Le bien en cause n'a pas fait l'objet d'un certificat d'urbanisme n°2 endéans les deux ans de la présente demande;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de lotir/permis d'urbanisation délivré après le 1er janvier 1977;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis unique.

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucune déclaration environnementale.

Le bien en cause a fait l'objet du (des) permis d'urbanisme suivant(s) délivré(s) après le 01er janvier 1977 :

- Permis d'urbanisme n° 075/2017/FRE relatif à : Abattre un arbre, délivré le 26/07/2017
- Permis d'urbanisme n° 077/2017/FRE relatif à : Régularisation de la création d'un logement , délivré le 04/08/2017
- Permis d'urbanisme n° 151/2016/FRE relatif à : construire deux nouvelles habitations + un hall de stockage, délivré le 13/01/2017

A notre connaissance, aucune infraction n'a été constatée par procès-verbal ;

REMARQUES :

En vertu de l'article R.IV.105-1 du Code du développement territorial, les Communes sont tenues de fournir uniquement les renseignements visés à l'article D.IV.97, 7° dudit code.

Le présent avis ne donne aucune garantie quant à l'existence légale des constructions/installations présentes sur ledit bien. La situation des bâtiments sur un plan cadastral ne signifie en aucun cas que les constructions sont régulières au niveau urbanistique. Pour rappel, un permis d'urbanisme est requis pour la plupart des constructions depuis 1962.

L'attention des propriétaires du bien est attirée sur le fait que la réglementation wallonne actuelle ne nous permet pas de vérifier la conformité des constructions. En cas de doute sur la régularité des bâtiments, même si les travaux ont été réalisés par les propriétaires précédents, il est fortement conseillé aux propriétaires de s'adresser au service urbanisme de la Commune.

La réglementation wallonne prévoit un délai de péremption pour certaines infractions très limitées en vertu de l'article D.VII.1 §2 du CoDT. Si le bien a été acheté avec une infraction urbanistique, cette dernière ne sera retirée (si elle est jugée régularisable) que via une procédure d'autorisation urbanistique (permis, déclaration,...), peu importe le changement de propriétaire.

Les renseignements urbanistiques sont délivrés dans la stricte limite des données dont nous disposons. De ce fait, nous ne pourrons être tenus pour responsable de l'absence ou du caractère incomplet de toute information dont nous n'avons pas la gestion directe.

La Ville de LIBRAMONT-CHEVIGNY ne dispose pas de guide communal d'urbanisme.

Fait à Libramont, le 20 mars 2026.

Par le Collège communal,

Le Directeur Général,

M. GUEIBE.

Administration Communale de Libramont-Chevigny Lux.

La Bourgmestre,

L. CRUCIFIX.